

## Alpiq Holding SA

### Procès-verbal

**de la dixième Assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
du mercredi 16 mai 2018, de 10h00 à 11h30,  
à l'hôtel Royal Savoy, Lausanne**

<b>Président</b>	Jens Alder
<b>Vice-président</b>	Jean-Yves Pidoux
<b>Conseil d'administration</b>	Le Conseil d'administration est présent
<b>Scrutateurs</b>	Sylvia Savary, FMV SA Daniel Hammer, Romande Energie SA Joachim Mahler, SIL
<b>Secrétaire général</b>	Roger Schoch
<b>Actionnaires présents</b>	69
<b>Actions représentées</b>	26 308 461 (nombre au début de l'AG) (correspondent à 94,38 % du capital-actions)
<b>Invités présents</b>	7
<b>Excusée</b>	Jasmin Staiblin, CEO
<b>Interprètes</b>	Anne Fritsch / Robert Laber

## **Ordre du jour**

- 1. Comptes consolidés 2017 du Groupe Alpiq**
- 2. Rapport annuel et comptes annuels 2017 d'Alpiq Holding SA**
- 3. Rapport de rémunération 2017 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)**
- 4. Décharge des membres du Conseil d'administration**
- 5. Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA**
- 6. Elections**
  - 6.1 Elections et réélections au Conseil d'administration**
  - 6.2 Réélection du Président du Conseil d'administration**
  - 6.3 Elections et réélections au Comité de rémunération**
  - 6.4 Réélection de l'organe de révision**
  - 6.5 Election du représentant indépendant**
- 7. Rémunération maximale 2019 de la Direction générale**
- 8. Rémunération maximale 2019 du Conseil d'administration**
- 9. Modification des statuts d'Alpiq Holding SA**

Jens Alder, Président du Conseil d'administration, assume la présidence selon l'art. 9 al. 1 des statuts, salue les actionnaires et les invités.

Le Président de l'Assemblée prend en mains les dispositions du déroulement de l'Assemblée générale ordinaire en proposant les décisions suivantes à prendre:

- L'invitation à l'Assemblée générale a été envoyée en temps utile selon la réglementation régissant le droit de la société anonyme et les statuts en indiquant les objets à traiter ainsi que les propositions du Conseil d'administration. La publication a été effectuée le 18 avril 2018 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Par ailleurs, les actionnaires inscrits au registre des actions ont reçu une invitation en date du 18 avril 2018.
- Le Président de l'Assemblée désigne selon l'art. 9 des statuts le procès-verbaliste Roger Schoch, secrétaire général du Groupe Alpiq.
- L'Assemblée générale vote à main levée les scrutateurs selon l'art. 9 al. 2 des statuts:
  - Sylvia Savary, FMV SA
  - Daniel Hammer, Romande Energie SA
  - Joachim Mahler, SIL
- Le Président de l'Assemblée précise que le vote s'effectuera à l'aide d'appareils électroniques (vote à distance). La démarche est expliquée et un vote test effectué. La fonctionnalité est assurée; il n'y a pas d'objection à l'exécution électronique des votes, resp. des élections.
- Selon le droit des sociétés anonymes, l'organe de révision doit être présent pour procéder à l'approbation des comptes annuels et des comptes du Groupe ainsi qu'à la détermination de l'emploi du bénéfice résultant du bilan. Monsieur Martin Gröli, d'Ernst & Young SA, Zurich, représentant l'organe de révision, est présent.
- Selon art. 10 al. 1, des statuts, chaque action représentée à l'Assemblée générale a une voix. L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix représentées à moins que la loi ou les statuts n'en disposent autrement.
- Aucune proposition de la part des actionnaires n'a été soumise à l'attention de l'Assemblée générale. Maître Christophe Wilhelm assume la fonction de représentant indépendant (conformément à l'élection de l'année précédente par l'Assemblée générale). Le Président de l'Assemblée rappelle qu'en vertu de l'ORAb, il revient à l'Assemblée générale d'élire le représentant indépendant pour un mandat d'un an.
- L'Assemblée générale de ce jour est enregistrée sur bande sonore.

Le Président de l'Assemblée constate que toutes les exigences légales et statutaires pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire sont remplies.

Le Président de l'Assemblée annonce que les intervenants sont priés de s'annoncer en levant la main et de s'approcher du pupitre devant à droite. Le temps de parole est limité à cinq minutes par intervenant. Il prie les actionnaires qui souhaitent s'exprimer sur un sujet général qui ne fait pas l'objet d'un point à l'ordre du jour ou sur l'exercice écoulé de le faire au point 1 de l'ordre du jour.

Le Président de l'Assemblée déclare l'Assemblée générale ordinaire 2018 d'Alpiq Holding SA ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président de l'Assemblée tient un discours.

Après son discours, le Président de l'Assemblée communique le nombre des personnes présentes:

Selon le décompte des entrées contrôlées, 69 actionnaires ou représentants des actionnaires ainsi que 1 représentant indépendant sont présents, constituant 94,38 % de toutes les voix. Les 26 308 461 voix représentées au total à l'Assemblée générale se répartissent comme suit:

24 598 263	actions nominatives par les actionnaires ou représentants des actionnaires
1 710 198	actions nominatives par le représentant indépendant Me Christophe Wilhelm

La majorité absolue se monte ainsi à 13 154 231 voix.

Le CFO communique ensuite des informations sur les activités du Groupe Alpiq et sur les objectifs pour l'avenir.

## **1 Comptes consolidés 2017 du Groupe Alpiq**

Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes consolidés 2017.

Le Président de l'Assemblée explique que les comptes consolidés pour l'exercice 2017 comprennent le Groupe Alpiq dans sa totalité, avec ses filiales et ses sociétés en participation. Il attire l'attention sur le chapitre Comptes consolidés (voir p. 71 ss) du rapport de gestion 2017. Le rapport de gestion établit une comparaison, conformément aux normes IFRS, entre les résultats consolidés du Groupe Alpiq au 31 décembre 2016 et les résultats consolidés du Groupe Alpiq au 31 décembre 2017.

Sur demande du Président de l'Assemblée, Monsieur Gröli, Ernst & Young SA, confirme que l'organe de révision n'a pas de remarques à apporter au rapport de révision sur les comptes consolidés du Groupe Alpiq (page 152 à 157 du rapport de gestion 2017).

Le Président de l'Assemblée soumet les comptes consolidés à discussion.

Monsieur Bovay de Colombier sur Morges prend la parole. La transition énergétique en Allemagne se traduit, on le sait, une surproduction structurelle. Suite aux subventions octroyées aux installations photovoltaïques et éoliennes, les coûts de revient de la production électrique d'Alpiq sont aujourd'hui au-dessus des prix de marché. Monsieur Bovay propose que l'entreprise s'entende avec les autres producteurs d'électricité pour couper le courant afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'assurer l'approvisionnement de la Suisse. Il propose également qu'Alpiq se retire de la production énergétique intermittente en Suisse et à l'étranger car, sans subventions, celle-ci est très chère.

Le Président de l'Assemblée explique qu'Alpiq contribue à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse à hauteur d'environ 20 % et qu'elle ne coupera pas le courant. Le Conseil d'administration et la Direction générale mettent tout en œuvre pour que les installations continuent à produire de l'électricité. Comme il est difficile, pour une entreprise située en Suisse, cotée en bourse et ayant des actionnaires privés, d'être rentable avec une production indigène, Alpiq diversifie son portefeuille avec également des installations photovoltaïques et éoliennes. Avec la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, Alpiq dispose d'une centrale qui peut compenser l'énergie intermittente d'installations photovoltaïques et éoliennes européennes par exemple. C'est pourquoi Alpiq exige de la politique que la Suisse ait un accès non discriminatoire aux marchés européens.

L'Assemblée générale accepte par 25 338 206 oui (96,30 %) contre 7 847 non, 960 543 abstentions et 4 135 voix non exprimées les comptes consolidés de l'année 2017.

## **2 Rapport annuel et comptes annuels 2017 d'Alpiq Holding SA**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2017.

Le Président de l'Assemblée donne un rapide aperçu du rapport annuel et des comptes annuels 2017 d'Alpiq Holding SA (voir pages 160 à 168 du rapport de gestion 2017).

Monsieur Gröli, Ernst & Young SA, confirme que l'organe de révision n'a pas de remarques à apporter au rapport de révision sur les comptes annuels d'Alpiq Holding SA (voir pages 170 à 172 du rapport de gestion 2017).

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

Le rapport annuel et les comptes annuels 2017 sont approuvés par 25 340 424 oui (96,31 %) contre 8 208 non, 960 762 abstentions et 1 337 voix non exprimées.

## **3 Rapport de rémunération 2017 d'Alpiq Holding SA (vote consultatif)**

Le Conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2017 par vote consultatif.

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale approuve le rapport de rémunération 2017 dans le cadre d'un vote consultatif par 24 438 509 oui (92,88 %) contre 903 217 non, 967 655 abstentions et 1 350 voix non exprimées.

## **4 Décharge des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité durant l'exercice 2017.

Le Président de l'Assemblée précise que toutes les personnes chargées d'une fonction de direction, quelle qu'elle soit, ne disposent pas de droit de vote.

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour leur activité dans le cadre de l'exercice 2017 par 25 332 356 oui (96,29 %) contre 13 002 non et 962 764 abstentions.

Le Président de l'Assemblée remercie tous les collègues du Conseil d'administration pour leur implication extraordinaire et la collaboration constructive dans l'intérêt de la société, au cours de l'exercice 2017.

## 5 Emploi du bénéfice résultant du bilan d'Alpiq Holding SA

Le Conseil d'administration propose que le bénéfice résultant du bilan se compose:

du résultat annuel 2017 selon le compte de résultat de	344 067 443 CHF
du bénéfice reporté de l'exercice précédent de	<u>1 070 522 091 CHF</u>
Total	1 414 589 534 CHF

soit utilisé comme suit:

Attribution à la réserve générale	0 CHF
Report à nouveau compte	1 414 589 534 CHF

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale accepte par 25 269 408 oui (96,04 %) contre 79 126 non, 960 814 abstentions et 1 383 voix non exprimées d'utiliser le bénéfice au bilan conformément à la proposition.

## 6 Elections

### 6.1 Elections et réélections au Conseil d'administration

Le Président de l'Assemblée explique que, selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration et les membres du Comité de rémunération. La durée des fonctions est limitée à un an (et s'achève donc à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

Les administrateurs actuels Patrick Pruvot, Urs Steiner et Tilmann Steinhagen ne se présentent plus à leur réélection. Le Conseil d'administration propose Patrice Gérardin, Tobias Andrist et Birgit Fratzke-Weiss en tant que nouveaux administrateurs.

Le Conseil d'administration propose de réélire, respectivement d'élire individuellement les personnes suivantes au Conseil d'administration.

#### 6.1.1 Jens Alder

L'Assemblée générale réélit Monsieur Jens Alder au Conseil d'administration par 25 335 012 oui (96,28 %) contre 12 459 non, 963 011 abstentions et 182 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### 6.1.2 Conrad Ammann

L'Assemblée générale réélit Monsieur Conrad Ammann au Conseil d'administration par 25 200 499 oui (95,77 %) contre 147 572 non, 962 493 abstentions et 100 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### 6.1.3 Tobias Andrist

L'Assemblée générale élit Monsieur Tobias Andrist au Conseil d'administration par 25 332 305 oui (96,27 %) contre 15 947 non, 962 312 abstentions et 100 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### 6.1.4 François Driesen

L'Assemblée générale réélit Monsieur François Driesen au Conseil d'administration par 25 317 128 oui (96,23 %) contre 28 355 non, 961 547 abstentions et 3 634 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.5 Birgit Fratzke-Weiss**

L'Assemblée générale élit Madame Birgit Fratzke-Weiss au Conseil d'administration par 25 200 245 oui (95,78 %) contre 145 118 non, 962 917 abstentions et 2 384 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.6 Patrice Gérardin**

L'Assemblée générale élit Monsieur Patrice Gérardin au Conseil d'administration par 25 324 400 oui (96,26 %) contre 20 997 non, 961 633 abstentions et 3 634 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.7 Alexander Kummer-Grämiger**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Alexander Kummer-Grämiger au Conseil d'administration par 25 333 921 oui (96,28 %) contre 13 679 non, 962 626 abstentions et 438 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.8 Claude Lässer**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Claude Lässer au Conseil d'administration par 25 318 646 oui (96,23 %) contre 26 485 non, 962 844 abstentions et 2 689 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.9 René Longet**

L'Assemblée générale réélit Monsieur René Longet au Conseil d'administration par 25 325 108 oui (96,26 %) contre 19 380 non, 963 487 abstentions et 2 689 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.10 Wolfgang Martz**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Wolfgang Martz au Conseil d'administration par 25 189 709 oui (95,73 %) contre 146 202 non, 961 767 abstentions et 12 986 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.11 John Morris**

L'Assemblée générale réélit Monsieur John Morris au Conseil d'administration par 25 301 514 oui (96,16 %) contre 34 452 non, 961 712 abstentions et 12 986 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.12 Jean-Yves Pidoux**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Jean-Yves Pidoux au Conseil d'administration par 25 315 502 oui (96,21 %) contre 20 464 non, 961 712 abstentions et 12 986 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.1.13 Heinz Saner**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Heinz Saner au Conseil d'administration par 25 315 753 oui (96,21 %) contre 31 365 non, 961 998 abstentions et 1 548 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

### **6.2 Réélection du Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Jens Alder pour un mandat d'un an en tant que Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réélit Monsieur Jens Alder comme Président du Conseil d'administration par 25 322 626 oui (96,24 %) contre 12 933 non, 963 166 abstentions et 11 997 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée félicite les élus; ces derniers ont déclaré accepter leur élection.

Il annonce que le Conseil d'administration se constitue comme suit jusqu'à l'Assemblée générale 2019:

- Président du Conseil d'administration Jens Alder
- Vice-président Jean-Yves Pidoux
- Secrétaire général Roger Schoch

### **6.3 Elections et réélections au Comité de rémunération**

Le Conseil d'administration propose de réélire respectivement d'élire individuellement les personnes suivantes au Comité de rémunération.

#### **6.3.1 Birgit Fratzke-Weiss**

L'Assemblée générale élit Madame Birgit Fratzke-Weiss au Comité de rémunération par 25 125 270 oui (95,49 %) contre 173 827 non, 1 011 499 abstentions et 133 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.3.2 Wolfgang Martz**

L'Assemblée générale réélit Monsieur Wolfgang Martz au Comité de rémunération par 25 125 002 oui (95,49 %) contre 171 485 non, 1 014 109 abstentions et 133 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

#### **6.3.3 Heinz Saner**

L'Assemblée générale élit Monsieur Heinz Saner au Conseil d'administration par 25 274 977 oui (96,05 %) contre 73 962 non, 961 690 abstentions et 100 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée annonce que le Comité de rémunération se constitue lui-même.

### **6.4 Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA comme organe de révision pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée explique que, selon les statuts, une société de révision doit être élue pour un mandat d'un an. Ernst & Young SA, Zurich, est indépendante d'Alpiq Holding SA et a la réputation d'être particulièrement apte à répondre aux exigences du droit des sociétés anonymes; une déclaration correspondante a été remise et Ernst & Young SA s'est engagée par écrit à accepter l'élection.

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale réélit Ernst & Young SA comme organe de révision par 25 342 860 oui (96,31 %) contre 7 133 non, 960 637 abstentions et 100 voix non exprimées pour un mandat d'un an.

### **6.5 Election du représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose d'élire Maître Dominik Strub, avocat et notaire, Ringstrasse 1, 4600 Olten, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée explique que, selon l'art. 7 ch. 2 des statuts d'Alpiq Holding SA, l'Assemblée générale doit élire un représentant indépendant. Ce représentant indépendant peut être une personne physique ou morale ou une société de personnes.



L'Assemblée générale élit par 25 349 813 oui (96,33 %) contre 1 826 non, 959 057 abstentions et 35 voix non exprimées Maître Dominik Strub, avocat et notaire, Ringstrasse 1, 4600 Olten, en tant que représentant indépendant pour un mandat d'un an.

Le Président de l'Assemblée annonce que Monsieur Strub accepte par écrit son élection.

## **7 Rémunération maximale 2019 de la Direction générale**

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de 8,4 millions de CHF pour la rémunération maximale de la Direction générale pour l'exercice 2019. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP), à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) et à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (pour les détails, voir le rapport de rémunération 2017).

Le Président de l'Assemblée explique que l'Assemblée générale doit approuver le montant global de la rémunération maximale de la Direction générale.

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale approuve par 24 554 137 oui (93,31 %) contre 789 476 non, 966 935 abstentions et 183 voix non exprimées le montant maximal de 8,4 millions de CHF pour la rémunération de la Direction générale pour l'exercice 2019. Ce montant couvre les rémunérations fixe et variable ainsi que toutes les prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par l'employeur aux assurances sociales obligatoires (AVS/AI, APG, AC), à la prévoyance professionnelle (LPP), à l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) et à l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie.

## **8 Rémunération maximale 2019 du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant global de 3,5 millions de CHF pour la rémunération maximale du Conseil d'administration pour l'exercice 2019. Ce montant couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

*Il n'y a pas de demande de discussion.*

L'Assemblée générale approuve par 24 555 087 oui (93,32 %) contre 789 179 non, 966 365 abstentions et 100 voix non exprimées le montant maximal de 3,5 millions de CHF pour la rémunération du Conseil d'administration pour l'exercice 2019. Ce montant couvre également l'ensemble des prestations légales, réglementaires et contractuelles dues par la société aux assurances sociales.

## **9 Modification des statuts d'Alpiq Holding SA**

Selon l'article 24 al. 1 des statuts, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq, respectivement deux, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse.

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale de modifier l'article 24 al. 1 des statuts d'Alpiq Holding SA. Cette adaptation permet aux membres de la Direction générale d'Alpiq d'exercer dorénavant trois mandats, au lieu de deux, dans des sociétés cotées en bourse.

Le Conseil d'administration propose donc de modifier l'art. 24 al. 1 des statuts comme suit (les modifications sont soulignées):

Ancienne version

1 Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 5, respectivement 2, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 10, respectivement 5, mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse.

Nouvelle version

1 Aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 5, respectivement 3, mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne peut exercer plus de 10, respectivement 5, mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse.

Le reste de l'art. 24 des statuts ne change pas.

L'Assemblée générale accepte par 24 198 701 oui (91,97 %) contre 1 458 235 non, 653 645 abstentions et 150 voix non exprimées la modification des statuts d'Alpiq Holding SA.

Le Président de l'Assemblée remercie, au nom du Conseil d'administration, les administrateurs sortants d'EDF, Patrick Pruvot, Urs Steiner et Tilmann Steinhagen pour leur forte implication et leur contribution au développement du Groupe.

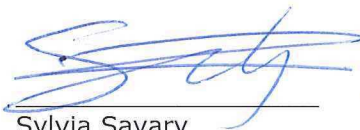
Le Président de l'Assemblée lève l'Assemblée générale à 11h30. La prochaine Assemblée générale ordinaire se tiendra **à Olten le mardi 14 mai 2019.**

**Président**



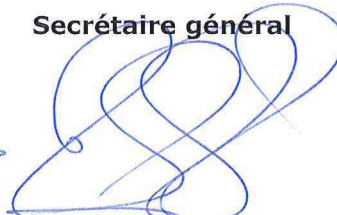
Jens Alder

**Scrutateurs**



Sylvia Savary

**Secrétaire général**



Roger Schoch



Daniel Hammer



Joachim Mahler

**Annexe:** Résultats des votes (procès-verbal original)